

LA GRANDE PORTE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020



LA GRANDE PORTE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
AU 31 MARS 2020

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Résultats	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Annexe	14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
LA GRANDE PORTE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme **La Grande Porte**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris de résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire ses revenus d'autofinancement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. En conséquence, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés au fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2020 et 31 mars 2019, de l'actif à court terme et du passif à court terme du 31 mars 2020 et au 31 mars 2019 et de l'actif net au 1er avril 2019 et 2018 et au 31 mars 2020 et 2019. Nous avons par conséquent exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Roland Naccache, CPA auditeur CA
Montréal (Québec)
Le 11 juin 2020

LA GRANDE PORTE

BILAN
AU 31 MARS 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	302 783	184 616
Comptes clients et autres créances - note 3	31 013	21 354
Subventions à recevoir	71 571	6 475
Placements réalisables à court terme - note 5	15 600	15 600
Frais payés d'avance	4 208	6 325
	425 175	234 370
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 4	191 427	203 853
AVANCES À UN ORGANISME APPARENTÉ - note 5	136 433	152 033
	753 035	590 256
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 6	65 549	114 877
Apports reportés - note 7	267 434	60 687
	332 983	175 564
ACTIF NET		
AFFECTÉ		
Indexation des salaires	20 000	20 000
Planification de la relève	15 000	15 000
Réserve - remboursement d'avance à un organisme apparenté	152 033	167 633
AFFECTÉ EN IMMOBILISATIONS	191 427	203 853
NON AFFECTÉ	41 592	8 206
	420 052	414 692
	753 035	590 256

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____ Administrateur

_____ Administrateur

LA GRANDE PORTE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	Affectations interne note 8	Investis en Immo- bilisations	Non affecté	2020	2019
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	202 633	203 853	8 206	414 692	485 865
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	(12 426)	17 786	5 360	(71 173)
Affectation interne - utilisation - note 8	(15 600)	-	15 600	-	-
SOLDE À LA FIN	187 033	191 427	41 592	420 052	414 692

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA GRANDE PORTE
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions - annexe	727 651	697 742
Loyers - note 9	43 776	46 816
Revenus autogénérés	26 221	73 738
Dons	24 945	25 430
Revenus d'intérêts	1 536	878
Revenus divers - note 9	31 510	31 822
	<u>855 639</u>	<u>876 426</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	<u>577 328</u>	<u>639 042</u>
Frais d'exploitation		
Activités et formation - note 9	42 021	53 396
Repas pour mesure alimentaire - note 9	100 416	129 437
Frais de bureau	44 623	10 540
Déplacements	3 688	3 351
Communications	13 618	15 470
Assurances	6 643	5 129
Taxes et permis	3 684	3 814
Honoraires professionnels - note 9	31 539	60 060
Publicité et représentation	5 460	7 920
Frais bancaires	4 755	2 433
Entretien et réparations	4 078	4 680
	<u>260 525</u>	<u>296 230</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	12 426	12 327
	<u>850 279</u>	<u>947 599</u>
EXCEDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>5 360</u>	<u>(71 173)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA GRANDE PORTE
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	5 360	(71 173)
Élément sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 426	12 327
	<u>17 786</u>	<u>(58 846)</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(9 659)	15 579
Subventions à recevoir	(65 096)	39 400
Frais payés d'avance	2 117	(1 016)
Créditeurs	(49 328)	8 479
Apports reportés	206 747	24 866
	<u>84 781</u>	<u>87 308</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>102 567</u>	<u>28 462</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et	-	(36 008)
Encaissement des avances à un organisme apparenté	15 600	15 600
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>15 600</u>	<u>(20 408)</u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>118 167</u>	<u>8 054</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	<u>184 616</u>	<u>176 562</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	<u>302 783</u>	<u>184 616</u>
Représentée par:		
Encaisse	<u>302 783</u>	<u>184 616</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA GRANDE PORTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

1 STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Grande Porte, est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il exploite une maison de jeunes dont les activités sont axées sur la prévention de la délinquance ainsi que la formation et l'insertion des jeunes au marché du travail.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de location sont constatés à titre de produits lorsque les occupations ont lieu.

Les revenus autogénérés sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits de dons sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Immeuble	Amortissement linéaire	40 ans
Mobilier et équipements	Amortissement dégressif	20%
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30% et 45%
Matériel roulant	Amortissement linéaire	5 ans

LA GRANDE PORTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances et de subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2020	2019
	\$	\$
Comptes à recevoir	15 910	8 420
Comptes à recevoir - Apparenté	8 805	4 278
Sommes à recevoir de l'État	1 332	3 640
Avances aux employés, sans intérêt	-	50
Avances à une fondation, sans intérêt ni modalité d'encaissement	4 966	4 966
	31 013	21 354

LA GRANDE PORTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$		\$	
Terrain	47 880	-	47 880	47 880
Immeuble	186 378	71 453	114 925	119 584
Mobilier et équipements	44 553	42 989	1 564	2 346
Équipement informatique	5 191	3 233	1 958	3 443
Matériel roulant	36 008	10 908	25 100	30 600
	320 010	128 583	191 427	203 853

5 AVANCES À UN ORGANISME APPARENTÉ

	2020	2019
	\$	\$
Avances à un organisme apparenté, sans intérêt, encaissable par versement de 1 300 \$ mensuellement.	152 033	167 633
Les avances réalisables à court terme	15 600	15 600
	136 433	152 033

6 CRÉDITEURS

	2020	2019
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	8 927	47 851
Fournisseurs - apparenté	18 980	19 868
Salaires et vacances à payer	37 642	47 158
	65 549	114 877

LA GRANDE PORTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2020

7 APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2019	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2020
	\$	\$	\$	\$
Subventions fédérales	-	286 306	175 215	111 091
Subventions provinciales	-	229 560	175 471	54 089
Subventions municipales	10 000	183 598	176 398	17 200
Autres subventions	44 410	191 577	200 567	35 420
Dons	6 277	68 302	24 945	49 634
	60 687	959 343	752 596	267 434

8 AFFECTATION INTERNE

Au cours des exercices précédents, le Conseil d'administration a résolu de créer des affectations internes dont les objets sont d'accumuler des sommes permettant d'effectuer les dépenses futures prévues par l'organisme.

	Solde 31 mars 2019	Affectation durant l'exercice	Rembourse- ment durant l'exercice	Solde 31 mars 2020
	\$	\$	\$	\$
Indexation des salaires	20 000	-	-	20 000
Planification de la relève	15 000	-	-	15 000
Réserve - remboursement d'avance à un organisme apparenté	167 633	-	15 600	152 033
	202 633	-	15 600	187 033

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

LA GRANDE PORTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

9 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La maison de jeunes par la Grand'Porte et Buffets Insère-jeunes sont apparentés, car ils ont les mêmes objectifs et coordonnent leurs plans d'action. De plus, des membres du Conseil d'administration de La maison de jeunes par la Grand'Porte sont également membres du Conseil d'administration de Buffets Insère-jeunes et ils exercent une influence notable sur les politiques stratégiques de chacun des organismes.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<u>Produits</u>		
Loyer - locaux	36 576	36 576
Loyer - Location de camion	7 200	5 400
Revenus divers - Revenus de gestion	30 510	25 740
<u>Charges</u>		
Repas pour mesure alimentaire	100 416	129 437
Activités et formation - Activité	-	2 091
Activités et formation - Frais de réunion	754	1 307
Honoraires professionnels - Frais de gestion	-	3 365
Comptes à recevoir	8 805	4 278
Comptes à payer	18 980	19 868
Avances à un organisme apparenté	152 033	167 633

Les opérations entre apparentés sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée selon la méthode du recouvrement des coûts.

10 ENGAGEMENTS

L'organisme s'est porté garant relativement à un emprunt consenti à un organisme apparenté - BUFFETS INSÈRE-JEUNES, d'un montant initial de 249 000 \$ et dont le solde au 31 mars 2020 s'élève à 89 131 \$. Cette garantie vient à échéance en avril 2020.

De plus, l'organisme s'est également porté garant d'une marge de crédit, d'un montant maximal de 70 000 \$, pour un organisme apparenté - BUFFETS INSÈRE-JEUNES. Au 31 mars 2020, cette marge de crédit dudit organisme a un solde de 0 \$ (42 000 \$ en 2019).

11 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

LA GRANDE PORTE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

11 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai court.

L'organisme dispose d'une marge de crédit visa affaire, d'un montant autorisé de 20 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux variable de Visa Desjardins. En date de fin d'exercice, la marge de crédit n'était pas utilisée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et autres créances et aux subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients.

Les subventions à recevoir font l'objet d'une entente. L'organisme a la quasi-certitude de les recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

LA GRANDE PORTE
ANNEXE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
	\$	\$
SUBVENTIONS		
SUBVENTIONS FÉDÉRALES		
Centre national de prévention de la criminalité	-	132 274
Centre de Service Canada Développement des ressources humaines	40 431	34 582
Gouvernement fédéral (Groupe de réseaux d'entraide)	134 784	-
	175 215	166 856
SUBVENTIONS PROVINCIALES		
Agence de Santé et des Services sociaux	152 629	138 468
Ministère de la Sécurité publique	11 700	-
Subvention salariale	4 812	10 036
Autres	6 330	-
	175 471	148 504
SUBVENTIONS MUNICIPALES		
Ville de Montréal - Programme jeunesse	113 598	113 598
Ville de Montréal - Projet Parc et animation estivale	5 300	11 631
Ville de Montréal - Gestion du centre	-	4 391
Ville de Montréal - Petite Maison	40 000	33 000
Office d'Habitation municipale de Montréal	17 500	21 000
	176 398	183 620
SUBVENTION D'AUTRES PROVENANCES		
Commission scolaire de Montréal - Mesure alimentaire	110 716	126 987
Commission scolaire de Montréal - Soutien scolaire	15 320	19 500
Réseau Réussite Montréal	13 213	14 582
Dr Julien	55 737	35 173
YMCA	5 581	2 520
	200 567	198 762
	727 651	697 742